AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0441
FR0004529147-FS0147

9 février 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2016, la société anonyme Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 février 2016, le seuil de 5% du capital de la société TESSI et détenir 106 015 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 3,79% du capital et 2,46% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TESSI hors marché.

[1] Contrôlée par M. Michel Baulé.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 797 678 actions représentant 4 312 743 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.